



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Picardie au CSAA du 13 octobre 2025

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA de l'académie d'Amiens,

Cette année encore, la rentrée s'est déroulée dans un contexte politique particulièrement délétère.

En effet, La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques ne nie pas la situation financière problématique de notre pays. L'obstination de l'exécutif à rétablir les comptes par la seule réduction des dépenses publiques, et donc en premier lieu celles qui permettent aux services publics d'exister et qui permettraient de préparer l'avenir, n'était pas soutenable. D'autres voies sont possibles. Les projets d'exécution du budget à venir, si celui-ci s'apparentait encore à ce que souhaitaient proposer Messieurs Bayrou et Lecornu, auraient des effets délétères sur le service éducatif offert à la population, et dégraderaient encore les conditions de travail des personnels.

Nous continuons à refuser les régressions sociales, notamment sur les coupes budgétaires qui avaient été annoncées. La CFDT s'est associée à toutes les autres confédérations syndicales pour dire non aux sacrifices inacceptables demandés aux salariés et a appelé ces derniers à la grève à deux reprises depuis la rentrée.

A propos de budget justement, l'Education Nationale a grand besoin d'investissements pour assurer un service public d'éducation de qualité. Les personnels s'interrogent sur la pérennité de dispositifs souvent rejetés, que l'on teste un an, que l'on abandonne aussitôt, sans même les évaluer, et dont les moyens alloués diminuent ou disparaissent. Ces moyens, nous avons des idées pour les utiliser intelligemment au service des élèves et des personnels.

Par exemple (mais nous avons encore bien d'autres idées), ces moyens pourraient être employés pour les déroulés de carrière des personnels. L'ex-ministère de l'Éducation nationale a confirmé qu'il n'avait pas obtenu les arbitrages permettant de mettre en œuvre des mesures salariales au bénéfice des enseignants, CPE et PsyEN. Renoncer à des revalorisations salariales est contradictoire et inconsistant face aux problèmes inédits d'attractivité et de reconnaissance des

personnels.

Nous savons, d'après l'étude de l'institut des politiques publiques, que d'ici dix ans, la baisse de la natalité va entraîner la diminution de presque 20% des effectifs scolaires. Pour autant, nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage. C'est d'autant plus vrai qu'avec le départ en retraite de 330 000 enseignants d'ici 2030, il faudra trouver les leviers financiers à même de susciter des vocations et anticiper les moyens matériels pour accueillir et former nos futurs collègues. Autre idée d'investissement utile : à l'heure où l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, sans qu'aucune adaptation ou moyen ne soit prévus, met à mal le fonctionnement de très nombreuses classes, il est urgent de diminuer les effectifs partout afin de pouvoir correctement prendre en charge l'ensemble des élèves. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée, il est crucial d'investir dans la jeunesse du pays.

Nous souhaitons également alerter une fois encore sur l'augmentation du nombre de missions et de tâches dévolues aux personnels. EVARS, Phare, Pix, évaluations et projets d'écoles, sans parler des évaluations nationales et des groupes de besoin. Ces dispositifs ne pourront atteindre leurs objectifs qu'avec des moyens humains supplémentaires.

La charge mentale des enseignants, des personnels médicaux sociaux, des personnels de direction et d'encadrement est toujours plus lourde. Les situations de souffrance au travail se multiplient. Les collègues se tournent alors vers leur autorité de tutelle au Rectorat, mais se heurtent bien trop souvent à une prise en charge lacunaire.

Nous aimerais à présent évoquer la réforme de la voie professionnelle et le parcours dit en Y en classe de terminale pour illustrer les effets délétères de réformes prises dans la précipitation sans tenir compte des alertes posées par les organisations syndicales. Une année après la mise en place, nos mises en gardes se sont révélées exactes, et la situation a été pire que ce que nous craignions. Les collègues de la voie professionnelle ont été confrontés à une pression maximale pour boucler leurs programmes, organiser leurs CCF avec un mois d'avance tout en gérant l'organisation de la future période de formation en entreprise. A toutes fins utiles, rappelons qu'accompagner une PFMP nécessite un triple travail, de préparation, de suivi et de bilan, pour faire émerger les compétences acquises. Ce cumul d'activités, outre qu'il épouse les équipes a entraîné des conséquences pour les élèves, contraints de rendre leurs CCF, de préparer les épreuves et en même temps de repartir en

recherche de lieux de stage, à une période où les entreprises sont très sollicitées pour accueillir des stagiaires. De plus, les élèves censés revenir en cours ne se sont, pour la plupart, jamais présentés au lycée une fois les épreuves du baccalauréat passées. Même si la décision de reculer de deux semaines les dates d'examen laissera plus de latitude aux équipes pour boucler leur programme, nous craignons que les mêmes causes n'entraînent les mêmes effets l'an prochain. Ainsi, pour ces raisons, le Sgen-CFDT Picardie, au sein de l'intersyndicale constituée, appelle les personnels des lycées professionnels à se mobiliser par la grève et les manifestations le 14 octobre prochain.

Plus localement, vous avez décidé, M. le Recteur, d'utiliser la journée de solidarité des professeurs des écoles affectés dans le premier degré, pour que leur soit dispensée, par les directeurs d'écoles, une formation EVAR. Si cette formation est nécessaire, elle aurait dû être organisée sur les 18h de formation dues par les collègues. En effet, les collègues du premier degré ont l'habitude de profiter de cette journée de solidarité pour préparer leur classe et tout ce qui doit l'être, une journée avant la pré-rentrée. Cette année et pour la seconde fois depuis votre arrivée, la grande majorité des PE a travaillé gratuitement lors de cette journée nécessaire. Cela intervient alors que de nombreux collègues nous font savoir que certains contenus de formation sont loin de répondre à leurs besoins ou encore qu'ils ont l'impression que les mêmes sujets sont abordés encore et encore.

Par ailleurs, et pour aborder des éléments plus positifs (tellement rares qu'ils sont d'autant plus précieux), le ministère a enfin fait paraître un texte qui crée une part variable à l'ISAE pour certains personnels dont les PE en SEGPA, référents des classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Nous avons longuement échangé à ce sujet l'an passé M. le Recteur et vous aviez été sensibles à notre revendication de voir reconnues les missions de professeurs référents au même titre que celles des professeurs principaux dans le 2nd degré. C'est maintenant chose faite pour une partie des collègues PE référents et le Sgen-CFDT Picardie continuera d'intervenir, à tous les niveaux, afin que les PE référents des classes de 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA soient eux aussi concernés par cette part variable, les PE intervenant en classe étant bien plus à même que les DACS d'assurer ces fonctions en étant rémunérés pour le faire.

Autre bonne nouvelle : la décision du Conseil d'Etat qui s'est prononcée en faveur de la rétroactivité des indemnités REP et REP+ pour les AESH, à compter de la création de cette indemnité en 2015 et à l'image des enseignants. Le Rectorat a-t-il eu des informations du Ministère sur les modalités à mettre en place et à communiquer suite à cette décision ? Nous accompagnerons bien entendu les collègues dans le dépôt de recours et espérons qu'ils pourront vite obtenir une réponse positive.

Par ailleurs, à ce sujet, la fédération Education Formation Recherches Publiques a sollicité une audience auprès du Ministère pour être informé de la manière dont vont être gérées les situations de tous les agents concernés et pour demander l'extension de cette rétroactivité aux AED.

En outre, nous avons échangé avec Mme la Secrétaire Générale et M. le Directeur des Ressources Humaines concernant la circulaire de rentrée adressée aux personnels affectés au Rectorat. Cette dernière prévoit une remise à zéro des compteurs d'heures supplémentaires de ces personnels au 1^{er} janvier 2026. Après avoir échangé avec de nombreux collègues, il apparaît que certains d'entre eux ont un nombre très important d'heures à récupérer. Vous nous avez indiqué en audience que vous étiez étonnés de notre sollicitation à ce sujet parce que les retours que vous aviez eus des collègues vous semblaient plutôt positifs, en tout cas sur les nouvelles règles de récupération prévues (possibilité de récupérer une journée par mois contre une demi-journée seulement aujourd'hui). Pour autant, nous peinons encore à croire que les collègues se satisfassent d'une attestation des heures supplémentaires effectuées en sachant qu'une bonne partie ne pourra être reconnue. Lors de nos rencontres avec les personnels, nous avons au contraire constaté l'émoi qu'a suscité cette remise à zéro des compteurs chez les personnels qui ont parfois des centaines d'heures à leur actif. De plus, nous tenons ici à rappeler ce que nous vous avons demandé lors de cette audience en espérant être entendus. Nous demandons :

- que la période de récupération limitée à seulement 3 mois soit étendue à 12 mois glissants pour faciliter la récupération
- qu'en cas de période moins chargée, le chef de service puisse décider d'octroyer 2 jours de récupération par mois et pas un seul
- de recourir à la solution du Compte Epargne Temps pour permettre aux agents de poser des journées de récupération à la place de quelques congés pour ainsi permettre l'abondement du CET (les heures supplémentaires ne pouvant y être versées à l'inverse des journées de congé).

Pour terminer, comment ne pas évoquer le drame récent qui a touché notre collègue Caroline Granjean, enseignante et directrice, qui s'est donné la mort, quelques jours après la rentrée, à la suite d'insultes et de menaces homophobes ? Il est essentiel de rappeler ici que l'institution doit rester vigilante et impliquée en poursuivant son travail de sensibilisation **et d'action** contre tout type de harcèlement, de discrimination ou de violences sexistes ou sexuelles, pour permettre à toutes et tous d'exercer leurs métiers en toute sérénité.

Je vous remercie pour votre écoute.

